

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal le 25 février 2022, avec l'ordre du jour suivant :

- Commissions municipales – Ajout de membres.
- Attribution de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, financière et technique pour le renouvellement du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif.
- Demande de subvention pour l'extension du système de vidéoprotection au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2022 – Vidéoprotection (FIPD).
- Convention de stérilisation et d'identification des chats errants – Fondation « 30 Millions d'Amis ».
- Autorisation d'encaissement de chèque.
- Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement.
- Affaires diverses.

L'an deux mil vingt-deux, le trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jocelyn BURON, Maire de CHATEAU-RENARD,

Etaient présents : M. Bernard SAUVEGRAIN, Mme Patricia ROBERT, M. Alain CHAPELEAU, Mme Edith MERLIN, M. René NIVEAU, M. Dominique COMONT, M. Arnaud ROY, M. Julien DUFAUT, Mme Corinne MELZASSARD, M. Romuald MALEC, Mme Sandrine MANTEAU, M. Duc DO, M. Philippe LEROY Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M. Quentin JULIA

Convocation en date du 25 février 2022.

Date d'affichage : 10 mars 2022

I) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE

M. Arnaud ROY a été élu secrétaire de séance.

Mme Corinne MELZASSARD rejoint l'Assemblée à 19h05.

II) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 10 FÉVRIER 2022

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 10 février 2022 mais Mme Corinne MELZASSARD apporte des précisions supplémentaires suite à la réunion de concertation sur la sectorisation de la Commune de Douchy-Montcorbon du 15 novembre 2021 avec le Conseil Départemental :

- *Un seul représentant était présent pour les parents d'élèves.*

- Pas de changement à noter pour les trois prochaines années.
- Une vingtaine d'élèves seront concernés par ce changement.
- La prise en charge des frais de transports sera effectuée par le Conseil Départemental du Loiret.
- La Commune de Douchy-Montcorbon était favorable pour choisir le collège de Courtenay au lieu du collège de Château-Renard.
- Suite à ce vote, cela a créé un tollé.
- Dit que M. le Principal du Collège de Château-Renard était absent à cette réunion.

Mme Chantal FRANCOIS ajoute que les professeurs du collège de Château-Renard devront effectuer des heures en dehors du collège car ils n'ont pas de poste à temps complet.

III) COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION (ARTICLE L.2122-22 DU CGCT)

M. Le Maire présente son compte-rendu n°1 en date du 03 mars 2022, sur les décisions qu'il a prises depuis la séance du 10 février 2022, en vertu des délégations consenties au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir la délégation au titre de l'alinéa 4 (achats/marchés) et au titre de l'alinéa 8 (concessions de cimetières).

Mme Sandrine MANTEAU rejoint l'Assemblée à 19h10.

IV) DÉLIBÉRATIONS

COMMISSIONS MUNICIPALES – AJOUT DE MEMBRES (délib n°08/2022)

M. le Maire :

- Informe que Mme Sandrine MANTEAU, conseillère municipale, a fait part de son souhait d'intégrer la commission « Développement Economique ».
- Ajoute que M. Philippe LEROY, conseiller municipal, souhaite faire partie des commissions suivantes : « Développement Economique » et « Travaux, Voirie ».
- Rappelle que la délibération n°24/2020 en date du 11 juin 2020 relative à la création des commissions municipales indique que les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

M. le Maire propose à l'Assemblée :

- De décider du mode de désignation de ces deux membres.
- De désigner les nouveaux membres au sein des différentes commissions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sans procéder à un vote à bulletin secret.

• Décide des nouvelles compositions des commissions municipales suivantes :

- « Développement Economique » : intégration de Mme Sandrine MANTEAU.
- « Travaux, Voirie » : intégration de M. Philippe LEROY.

M. le Maire souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres désignés.

ATTRIBUTION DE LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE JURIDIQUE, FINANCIERE ET TECHNIQUE POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERIVE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (délib n°09/2022)

M. le Maire :

- Dit que la Commune a confié l'exploitation en affermage de son service d'assainissement à la société SAUR du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2021.
- Précise qu'un avenant de prolongation a été signé pour une durée de six mois, jusqu'au 30 juin 2022.
- Rappelle qu'une consultation a été lancée afin de recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui assistera la Commune, notamment dans un choix du mode de gestion du service public de l'assainissement collectif.
- Explique que six sociétés ont déposé une offre et que leur analyse a été réalisée par le chargé de mission ingénierie technique aux territoires (service du Conseil Départemental proposé aux collectivités).
- Informe que la Commission MAPA a émis un avis favorable, en date du 10 février 2022, pour le choix de la société retenue.

M. le Maire propose à l'Assemblée, après présentation du dossier :

- De retenir l'offre de la société ECOSFERES, 95 rue Pereire 78100 ST GERMAIN EN LAYE, pour un montant de 9 450,00€ HT, soit 11 340€ TTC.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de M. le Maire et l'autorise à signer le marché proposé ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2022 – VIDEOPROTECTION (FIPD) (délib n°10/2022)

M. le Maire :

- Dit avoir rencontré la Gendarmerie d'Orléans le 25 février 2022 dans le cadre de l'extension du système de vidéoprotection de la Commune avec l'ajout de 12 caméras supplémentaires.
- Informe que le FIPD 2022 (vidéoprotection) a pour objet de soutenir les projets de développement de la vidéoprotection les plus aboutis intégrant la vidéoprotection parmi un ensemble organisationnel cohérent associant la présence humaine. En outre, les projets devront répondre à un besoin du territoire en matière de lutte contre la délinquance.
- Dit que le dossier est à déposer avant le jeudi 31 mars 2022 à la Préfecture du Loiret.

M. le Maire propose à l'Assemblée :

- De retenir le projet d'extension du système de vidéoprotection présenté
- D'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses	Recettes
Travaux : 29 033,90€ HT	<ul style="list-style-type: none">• Etat (30%) au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2022 – Vidéoprotection (FIPD) : 8 710,17€ HT• Commune (70%), autofinancement, 20 323,73€ HT
Total : 29 033,90€ HT	Total : 29 033,90€ HT

- De solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2022 – Vidéoprotection (FIPD) pour l'extension du système de vidéoprotection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet présenté ainsi que son financement, sollicite la subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance 2022 – Vidéoprotection (FIPD) et autorise M. le Maire à déposer ce dossier auprès de la Préfecture.

CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS – FONDATION « 30 MILLIONS D'AMIS » (délib n°11/2022)

M. le Maire :

- Rappelle avoir reçu un courrier de l'association « Ensemble c'est possible » de Triguères rappelant les modalités de demande de convention entre la Fondation « 30 Millions d'Amis » et la Commune.
- Informe des tarifs demandés aux vétérinaires dans le cadre de cette convention :

- 80 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique I-CAD (soit 40€ à la charge de la Commune).
 - 60 € TTC pour une castration + puce électronique I-CAD (soit 30€ à la charge de la Commune).
 - Suite à l'estimation de la Commune, la Fondation partira sur une moyenne de 70€ par chat avec une charge de 50% par la Commune soit 35€.
- Précise que lors de la séance de Conseil Municipal du 10 février 2022, le nombre de chats a été fixé à 10.

M. le Maire propose à l'Assemblée :

- D'adopter la convention de stérilisation et d'identification des chats errants de la Fondation « 30 Millions d'Amis » et d'en autoriser sa signature,
- De régler la participation de la Commune à la Fondation « 30 Millions d'Amis ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de M. le Maire.

M. le Maire informe qu'une signature officielle des conventions sera organisée avec les associations : Miniku et Ensemble c'est possible.

AUTORISATION D'ENCAISSEMENT DE CHEQUE (délib n°12/2022)

M. le Maire :

- Informe avoir reçu un chèque de la société SRTM sise 52 RN7 à Boismorand, d'un montant de 173.90 euros.
- Précise que l'activité de cette société est la récupération de tous métaux.

M. le Maire propose à l'Assemblée :

- D'autoriser l'encaissement de ce chèque sur le budget communal principal, pour la vente de ferrailles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition de M. le Maire.

CHARTRE QUALITE DES RESAUX D'ASSAINISSEMENT (délib n°13/2022)

M. le Maire :

- Informe qu'une Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement de mai 2016 a été établie par l'ASTEE (Association Française des professionnels de l'eau et des déchets), et dont l'Agence de l'eau Seine-Normandie est signataire.

- Dit que les travaux à entreprendre sur le territoire de la commune de Château Renard, concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement préconisés dans le « schéma directeur d'assainissement », dont le rapport final a été remis en avril 2019.
- Rappelle l'importance du programme de travaux sur le réseau d'assainissement et la volonté d'améliorer les étapes qui jalonnent la réalisation d'un réseau d'assainissement - processus décisionnel - conception - consultation - exécution -réception des ouvrages.
- Précise l'intérêt de réaliser ce chantier sous « Charte Qualité » des réseaux d'assainissement à savoir s'engager à respecter les principes de la Charte, en informer tous les participants, utiliser les outils développés, se garantir la pérennité et la fiabilité des investissements.

M. le Maire propose à l'Assemblée :

- D'ADOPTER le projet de réalisation des études et des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le territoire de la commune de Château Renard.
 - D'APPROUVER la réalisation des études et des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le territoire de la commune de Château Renard selon les principes de la « Charte Qualité des réseaux d'assainissement »,
 - D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet, et prendre toutes décisions relatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les propositions de M. le Maire.

*M. le Maire précise que cette signature de charte permet de bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau et que la Commune a l'obligation d'effectuer les travaux séparatifs Route de Châtillon Coligny sous peine de non-financement des travaux par l'Agence de l'Eau.
Ces travaux feront l'objet d'un emprunt.*

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire informe :

- Que l'horaire de la réunion publique sur le développement de la fibre a été décalée à 20h30 le lundi 21 mars 2022 à la Salle des Fêtes en collaboration avec le Conseil Départemental du Loiret.
- Que M. Rachid Marchouh a visité les anciens silos rue des Anciens Combattants et est intéressé pour stocker du matériel. M. Marchouh est d'accord avec le prix donné et la Commune fera procéder à la récupération de la ferraille des silos.
- Avoir eu un rendez-vous avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Loiret afin d'avoir des propositions d'aménagement pour le projet de piste cyclable et souhaiterait abattre les vieilles maisons de l'Ile de Canada car cela est dangereux à cause du manque de trottoirs.
- Donne lecture du courrier de la MJC de remerciement suite à la visite des jeunes en Mairie dans le cadre de l'apprentissage de la citoyenneté et aux travaux effectués par la Municipalité et au prêt de matériel pour la ludothèque.

- Annonce les dates de réservations du minibus par la MJC pour le camp d'été qui aura lieu du 24 au 30 juillet prochain et dit qu'une concertation doit être faite avec le directeur du centre de loisirs.
- Dit avoir reçu un devis pour la réfection de la toiture de l'Eglise. Le montant des travaux s'élève à 500 000€ et fera l'objet d'un emprunt.

M. Dominique COMONT précise que l'ensemble de la couverture sera refait et informe qu'une prompte réponse est demandée.

M. le Maire :

- Répond par la négative et que l'accord sera donné après le vote du budget du mois d'avril.
- Fait part des remerciements de M. Romuald MALEC au Conseil Municipal pour le cadeau de naissance pour son enfant.
- Informe que M. Romain RONDEAU souhaite acheter les deux terrains situés Impasse de Moberry et précise que si la Commune refuse la cession, M. Romain RONDEAU bloquera les deux autres ventes : Ohé Jardins et Biogaz.
M. Dominique COMONT dit que les terrains devront être achetés au prix des terrains à bâtir.
- Donne lecture du mail de l'Association des Maires du Loiret relatif à la collecte des dons suite aux événements en Ukraine et précise que les administrés peuvent contacter la Mairie afin de se faire recenser et seront recontactés pour le dépôt des dons.
- Dit que le dépôt où envoyer les dons est situé à Saint-Cyr-en-Val et qu'une collecte est organisée sous les halles Girodet à Montargis.
- Dit que la vente de l'ancien presbytère ne se fera pas car les futurs acquéreurs n'ont pas eu le financement par la banque et que la seconde personne intéressée va être recontactée par la même agence immobilière que la boulangerie en face de la Mairie.

TOUR DE TABLE

Mme Delphine DE WOLF :

- Informe de la reconduite du marché de producteurs locaux tous les deuxièmes samedis de chaque mois et communique les dates :
 - 09/04: Marché de Paques
 - 14/05: Marché des plantes
 - 11/06: Marché Fête de la musique
 - 09/07: Marché des vacances
 - 10/09: Marché de la rentrée
- Précise qu'au mois d'août, il n'y aura pas de marché en vue de l'organisation du Comice Agricole 2022.
- Remercie les membres de la Commission Développement économique pour le phoning effectué.
- Dit avoir des difficultés pour trouver une animation déambulatoire et a pris contact avec les Croqueurs de Pavés et le ChapiParc de Piffonds.
- Rappelle de la tenue de la réunion publique des acteurs économiques du 07 mars prochain.
- Dit ne pas posséder tous les mails des acteurs économiques.
- Informe de la démission du président de l'UCAVO, M. Bourgoïn.
- Interroge Mme Corinne MELZASSARD sur la possibilité d'héberger des réfugiés de la guerre en Ukraine dans l'ancienne Maison de Retraite.

Mme Corinne MELZASSARD :

- Répond que cela est compliqué en termes de responsabilités et qu'un recensement des logements de fonctions des collègues doit être fait.

M. le Maire :

- Dit que l'ancienne Maison de Retraite doit être démolie et ne souhaite pas que le bâtiment soit laissé à l'abandon comme l'ancien collègue.
- Ajoute que ce débat est à soulever au niveau du Conseil Départemental et l'ARS.
- Dit que les logements communaux d'urgence ne sont pas sécurisés.
- Informe avoir reçu une proposition d'hébergement d'une famille.

M. Alain CHAPELEAU :

- Informe du programme de la Fête de la Pentecôte: fête foraine, le Festivox aura lieu sur l'Ile des Ponts, un village d'artisans sera créé sur la Place du Château. Le Comité des Fêtes organisera une exposition de voitures coccinelles et l'élection de miss pin-up.
- Dit que la prochaine réunion d'organisation aura lieu le mardi 29 mars prochain à 18h30.

Mme Sandrine MANTEAU quitte l'Assemblée à 20h00.

- Donne des précisions sur le programme du Comice Agricole : le samedi matin aura lieu l'inauguration officielle, le vin d'honneur se tiendra dans le parc du Château de la Motte.
- Dit qu'un repas dansant est organisé à partir de 20 heures à la Salle des Fêtes et qu'un concert aura lieu sur la Place du Château avec pour objectif que les visiteurs restent sur la fête le samedi soir.
- Précise que la messe du Comice aura lieu dans le parc du Château de la Motte.
- Ajoute que vingt chars participeront au défilé et que le point de départ se situera au niveau de la nouvelle maison de retraite.
- Dit que des points de restauration sont prévus Place du Château.
- Annonce que ce sera la musique de Metelen qui assurera la retraite aux flambeaux.
- Dit que de l'aide sera demandée pour la décoration du centre-ville.
- Lance un appel à ses collègues pour aider au ravitaillement lors du défilé.
- Précise avoir convié la Gendarmerie à la dernière réunion car cet événement rassemble entre 10 et 15 000 personnes.
- Dit attendre la réponse de la Préfecture pour la mise en place de chicanes avec des bottes de paille sur les voies de circulation.
- Informe que la circulation sera interdite rue Aristide Briand le dimanche à midi.

M. Patricia ROBERT :

- Dit que suite à la réunion publique du comité de jumelage, 70 Allemands sont à accueillir.
- Evoque le programme du week-end.

M. Alain CHAPELEAU :

- Fait part de la prochaine réunion du 14 mars prochain dans le cadre de l'obtention du label Petite Cité de Caractère et fait appel à ses collègues pour y participer.

Mme Patricia ROBERT :

- Informe avoir reçu entre 130 et 140 questionnaires des comités de quartiers et qu'un dépouillement sera effectué.
- Ajoute qu'il y aura besoin de l'aide des comités de quartiers pour le Comice Agricole.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 20h15.